



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 21 décembre 2023
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-trois et le 21 décembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 15 décembre 2023

Délibération C20231221_128	Déclaration d'intérêt général du projet de réhabilitation et d'extension de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre
-------------------------------	--

Etaient présents :

AMIOT Myriam (remplaçante de Christian SENECLAUZE), AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LABORDE Amédée (remplaçant de Jean-Louis GAY), LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYLIES Charles, RAMOND Rémi, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CUSSOL Roselyne, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, GAY Jean-Louis, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, PORTET Michel, RENARD Sophie, RIAND Sandrine, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, TEMPESTA Marie-Caroline, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir donné à MURCIA Christian), MAILHOL Béatrice, (pouvoir donné à Frédéric BIENVENU), MENER Emilie (pouvoir donné à DELOR Carole), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à COSTES Alexandra), PORTET Michel (pouvoir donné à MEDALE-GIAMARCHI Claire), RIAND Sandrine (pouvoir donné à CAZARRE Max).

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 42

Pouvoirs : 6

RF

Haute garonne

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/12/2023

031-200066819-DE_145_2023-DE

OBJET : Déclaration d'intérêt général du projet de réhabilitation et d'extension de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L153-59, L.300-6 et R153-16

Vu la délibération du 15 février 2018 de la Communauté de Communes du Volvestre ayant prescrit la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Montesquieu-Volvestre, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre

Vu la décision n°2021DKO11 du 27 janvier 2021 de la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie dispensant d'évaluation environnementale la mise en compatibilité du PLU de Montesquieu-Volvestre par déclaration de projet en vue des travaux sur la déchetterie

Vu l'examen conjoint des personnes publiques associées (PPA) organisée le 25 janvier 2023, conformément à l'article L 153-54-2 du Code de l'urbanisme, complété d'écrits formulés par le service eau et forêt de la Direction départementale des territoires observant que le dossier ne fournit aucune information sur la composante naturaliste et qu'il conviendra de veiller à intégrer la thématique habitats et espèces faune flore, que les travaux de débroussaillage et de préparation du terrain pourraient préférentiellement être réalisés entre les mois de septembre et que le projet nécessitera une procédure de défrichement s'il est susceptible de couper des arbres

Vu la saisie de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) par la Communauté de Communes du Volvestre en date du 29 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable en date du 16 mars 2023 de la CDPENAF sous réserve de réaliser les travaux entre fin septembre et fin février, de prévoir un recul et un renfortement de la ripisylve du ruisseau de la Houque et de planter une haie au sud afin de renforcer le corridor identifié dans le Schéma de cohérence territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2023 organisant, du 21 juin 2023 au 7 juillet 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de la déchetterie intercommunale présente sur la commune de Montesquieu-Volvestre ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 de la Communauté de Communes du Volvestre officialisant la demande au Préfet de la Haute-Garonne de l'ouverture d'une enquête publique concernant la mise en comptabilité du plan local de l'urbanisme de la commune de Montesquieu-Volvestre ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 9 juillet 2023, donnant un avis favorable à la déclaration de projet, sans réserve, assorti de la recommandation de mettre en œuvre les réponses fournies par le maître d'ouvrage dans son mémoire de réponse (Annexe 25 du rapport-tome 1) et, sans porter atteinte à l'économie générale du projet, de pouvoir modifier la note de présentation en cohérence avec les réponses 4, 5, 6 et 11 (pages 14, 15, 17, 18 et 25) ;

Vu la délibération du 25 septembre 2023 de la commune de Montesquieu-Volvestre concernant l'approbation de la mise en compatibilité du plan local de l'urbanisme de la commune ;

Considérant que la Communauté de Communes du Volvestre a motivé la nécessité de travaux de réhabilitation et d'extension de la déchetterie communautaire localisée à Montesquieu-Volvestre en raison de la mise aux normes d'un équipement public nécessaire à l'exercice de la compétence de collecte et de traitement des déchets et assimilés,

Considérant que le dossier de présentation du projet mis à l'enquête a été modifié pour prendre en compte les recommandations du commissaire-enquêteur sur les points suivants :

- Précision de la dimension du bassin de rétention
- Précision qu'une bâche à incendie sera bien mise en place sur le site
- Précision pour différencier le local à usage de garage et le local gardien
- Précision que l'accès aux professionnels ne sera pas autorisé

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du dossier comme énoncées ci-dessus et que les modifications apportées pour les prendre en compte ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que les recommandations émises par le service eau et forêt de la Direction départementale des territoires et de la CDPENAF sont à prendre en compte par la Communauté de Communes du Volvestre dans la conception et la réalisation des travaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

<p>RF Haute garonne</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 28/12/2023 031-200066819-DE_145_2023-DE</p>

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la déclaration d'intérêt général du projet de réhabilitation de la déchèterie de Montesquieu-Volvestre
- De prévoir que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Volvestre pendant un mois, d'une publication sur son site internet pendant au moins deux mois et d'une parution dans un journal d'annonces légales.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance,

Frédéric BIENVENU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bienvenu'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de Pouvoir Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter*

RF

Haute garonne

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/12/2023

031-200066819-DE_145_2023-DE